

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC  
du mercredi 17 janvier 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

**Étaient présents** : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Béatrice BLANDIN, Léon PRESCHOUX, Rosine d'ABOVILLE, Gérard LE GALL, Marie-Anne BOUCHER, Adjoints ; MM. et Mmes Jean-Yves GARNIER, Céline GALLIOT-ROSSE, Denis BAZIN (arrive au point 2 à 19h15), Linda BESNARD-GILBERT, Sophie CHEVALIER-KEENAN, Loïc SIMON (quitte la salle à 19h35 après le point 3), Christian TOCZE, Nathalie DELVILLE, Frédéric BIMBOT, Isabelle GARÇON, Rémi LEGRAND, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés** : Philippe MAZURIER donne pouvoir à Louis ROCHEFORT ; Loïc SIMON donne pouvoir à Gérard LE GALL après son départ ; Nadia FOUGERAY donne pouvoir à Linda BESNARD-GILBERT ; Yvonnick BELAN donne pouvoir à Léon PRESCHOUX ; Isabelle MORIN-LOUVIGNY, Anne BUSNEL

**Secrétaire de séance** : Rosine d'ABOVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, D<sup>eur</sup> G<sup>al</sup> des Services.

**INTERCOMMUNALITÉ**

**POINT 1 : Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de communes « Bretagne Romantique » : ÉLECTION DE 4 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

VU la publication de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant recomposition du conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne Romantique,

VU l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil municipal de Tinténiac doit procéder à l'élection de 4 conseillers communautaires (au lieu de 5 auparavant) de la façon suivante :

Les représentants de la commune sont élus par le Conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour. Il s'agit de listes constituées spécialement pour ce scrutin. Aucune obligation de parité ne s'impose. La répartition des sièges entre les listes est ensuite opérée à la représentation proportionnelle selon la plus forte moyenne (sans prime majoritaire).

Considérant que deux listes ont fait acte de candidature :

A- la liste de Louis ROCHEFORT comportant 3 noms (Louis ROCHEFORT, Béatrice BLANDIN et Léon PRESCHOUX)

B- la liste de Christian TOCZÉ comportant 1 nom (Christian TOCZÉ).

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Siège à pourvoir : 4

Listes Candidates	Voix	N <sup>bre</sup> de sièges
liste « Louis ROCHEFORT »	15	3
liste « Christian TOCZÉ »	5	1

**Sont élus : Louis ROCHEFORT  
Béatrice BLANDIN  
Léon PRESCHOUX  
Christian TOCZÉ**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **POINT 2 : Fixation de la rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un recensement général et obligatoire de la population de Tinténiac sera effectué du 18 janvier au 17 février 2018 : pour réaliser cette opération de recensement, la commune doit recruter 7 agents recenseurs pour 1 702 logements. La commune a été découpée en 7 secteurs comprenant chacun une partie de l'agglomération et une partie en campagne.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rémunérer les agents recenseurs de la façon suivante :**

- **5,50 € brut par feuille de logement,**
- **Forfait « Formation » pour les deux demi-journées : 100,00 € brut,**
- **Forfait de remboursement des frais kilométriques : 80,00 €.**

### **TRAVAUX / VOIRIE**

#### **POINT 3 : Demande de subventions au titre de la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2017 – programme 2018)**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2017 – programme 2018) pour le dossier ci-après :

<b>Lieux des travaux</b>	<b>Nature des Travaux</b>	<b>Objectifs des travaux</b>
Avenue Du Guesclin ou avenue des Trente	1 radar pédagogique.	Ralentir la vitesse en centre-ville et sécurisation des piétons en traversée de chaussée
le long de l'avenue des Trente en sortie d'agglomération.	1 aménagement piétonnier protégé	sécurisation des piétons
le long de la RD 20 au lieudit « Le Haut Carabouët »	1 aménagement piétonnier protégé.	sécurisation des piétons

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite des subventions au titre de la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2017 – programme 2018) pour les dossiers susvisés et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.**

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 23 février 2018 (CA + DOB), puis au 30 mars 2018 (BP).

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.